



## Pension alimentaire et loyer étudiant

Par **jfender**, le **06/12/2010** à **19:30**

Bonjour,

Divorcé depuis 1996, je paie tous les mois une pension alimentaire à mon ex-femme, pour ma fille maintenant majeure. Cette année, ma fille poursuit des études, et pour ce faire, loue une chambre d'étudiant. Est-ce que ma part du loyer de cette chambre est déjà incluse dans la pension, ou est-ce une dépense supplémentaire dont je dois reverser ma quote-part à mon ex-femme ?

Merci d'avance,  
jfender

Par **Marion2**, le **06/12/2010** à **21:15**

Bonsoir,

En principe, c'est inclus dans le montant de la pension alimentaire. Mais il faut reconnaître que c'est une lourde charge.

Votre fille peut demander au JAF une augmentation de la pension alimentaire.

Par **jfender**, le **07/12/2010** à **11:25**

Bonjour Marion2,

Merci pour cette réponse.

Je vais gérer au mieux pour ma fille.

Bien cordialement,  
jfender